

FICHE D'INFORMATION DESTINÉE AUX VISITEURS

MISE EN GARDE CONCERNANT LA PROPAGATION DE MALADIES

BIOSÉCURITÉ À LA FERME D'ÉLEVAGE

La présente fiche décrit les mesures préventives à mettre en œuvre lorsque vous vous rendez dans une ferme d'élevage.



Que les activités qui motivent votre visite à la ferme concernent les services-conseils, les soins vétérinaires, la livraison d'aliments ou de matériel, il importe à cette occasion de ne pas contribuer à la propagation de maladies. Ces dispositions ne sont pas les seules que vous devez adopter : il arrive que des mesures supplémentaires soient nécessaires selon la condition sanitaire de la ferme ou quand survient un cas suspecté ou confirmé de maladie hautement contagieuse.

QU'EST-CE QUE LA BIOSÉCURITÉ À LA FERME?

On entend par biosécurité à la ferme l'ensemble des outils, des mesures et des procédures contribuant à prévenir et à contrer les dangers liés à la transmission d'agents pathogènes par diverses voies de contamination. Elle vise principalement :

- à en prévenir l'introduction dans l'élevage;
- à limiter leur dispersion à l'intérieur du troupeau;
- à contenir ceux déjà présents à la ferme pour éviter de contaminer d'autres fermes.

COMMENT SE TRANSMETTENT LES MALADIES INFECTIEUSES?

Les maladies infectieuses se transmettent de deux manières :

- Par contact **direct** avec des animaux, y compris avec leurs sécrétions, leurs déjections, leurs embryons ou leur semence;
- Par contact **indirect**, par le truchement des véhicules, de l'équipement ou du matériel ou par l'entremise des visiteurs, de leurs bottes et de leurs vêtements.



PLANIFICATION DE LA VISITE

Lorsque cela est possible, communiquez avec le producteur ou l'éleveur avant de vous rendre à la ferme afin de connaître ses exigences concernant la biosécurité. Évidemment, cette précaution ne s'applique pas aux activités d'inspection, pour lesquelles un éleveur ne peut être avisé à l'avance. Ainsi, aux personnes qui désirent se présenter dans une ferme dont le statut sanitaire est jugé élevé, le producteur peut demander qu'elles n'aient pas visité d'autres élevages de la même espèce dans les dernières 24 ou 48 heures. Aussi, il y a lieu de prendre certaines dispositions, par exemple :

- Informez-vous et vérifiez si les animaux ont des problèmes de santé particuliers qui justifieraient le report de la visite ou un déplacement en fin de journée. Pour les visiteurs qui se rendent dans plus d'une ferme par jour, il est conseillé de terminer la journée avec la ou les fermes infectées. Cependant, **seules les visites essentielles devraient avoir lieu dans de telles situations** (comme les visites du médecin vétérinaire ou du livreur d'aliments);
- Reportez votre visite si vous présentez des signes d'une maladie transmissible aux animaux (ex. : virus de la grippe). À l'inverse, si le troupeau à visiter est affecté d'une maladie transmissible aux humains, prévoyez un équipement de protection personnelle approprié. Ainsi, si le virus de la grippe a été détecté dans un élevage, il est recommandé de porter un masque de type N95 certifié par le National Institute for Occupational Safety Health;
- Enfilez des vêtements et des chaussures propres avant de quitter la maison pour vous rendre au travail et assurez-vous d'avoir à votre disposition tout le matériel nécessaire au nettoyage et à la désinfection de vos mains et de votre matériel (chaudière, brosse, lingettes nettoyantes, savon, gel désinfectant pour les mains, désinfectant liquide pour l'équipement, etc.);
- Divisez votre véhicule en deux parties : l'une sera propre et l'autre pourra être contaminée. Idéalement, utilisez des bacs de plastique hermétiques associés bien distinctement à chacune des deux parties pour y mettre votre matériel et votre équipement de protection.



LES DEUX PARTIES DU VÉHICULE

- Dans la « **partie propre** », n'entrez qu'avec des vêtements et des bottes propres. L'espace du côté passager ou encore les places arrière du véhicule sont habituellement utilisés. Vous pouvez y déposer, dans un état de propreté méticuleuse, les salopettes ou les survêtements, les bottes et les gants jetables, le matériel désinfecté neuf ou nettoyé, de même que les formulaires. Il est suggéré de mettre un tapis de caoutchouc lavable devant les sièges du conducteur et du passager.
- La « **partie contaminée** » peut être constituée du coffre de la voiture, qui représente l'endroit le plus approprié. Déposez-y les vêtements, l'équipement et le matériel souillés qui ont été utilisés au cours de la journée. Idéalement, cette partie est recouverte d'un revêtement de caoutchouc ou de plastique résistant, qui est facile à enlever, à nettoyer et à désinfecter. Si vous portez des bottes réutilisables, plutôt que des bottes jetables, pensez à apporter un seau et tout le nécessaire pour les nettoyer et les désinfecter. Conservez le seau dans un bac dans la section contaminée. Ayez à votre portée des sacs de plastique résistants pour y mettre le matériel jetable utilisé. N. B. : Il est parfois difficile d'avoir de l'eau courante à la sortie de la ferme pour procéder au nettoyage des bottes. Prévoyez cette possibilité!

L'ENTRÉE À LA FERME

- Conduisez lentement en évitant les trous d'eau, la boue et le fumier, en arrivant à la ferme au volant de votre véhicule, car des résidus et des éclaboussures contenant des agents pathogènes peuvent rester collés sur votre véhicule. Les fenêtres doivent rester fermées pour empêcher les insectes de pénétrer et de se déplacer d'une ferme à l'autre par la suite. Stationnez votre véhicule à bonne distance des bâtiments, suffisamment loin des sorties d'air ou dans une aire désignée pour ne pas le contaminer.
- Enfilez des bottes jetables, dès votre sortie du véhicule, si les conditions le permettent. Si le sol est gelé ou s'il est abrasif (par exemple, en raison d'un gravier) et qu'il risque de percer les bottes jetables, il est recommandé de les enfiler à l'entrée du bâtiment ou d'utiliser des bottes de caoutchouc (ou des surbottes) propres et désinfectées. Les bottes de caoutchouc et les souliers doivent être munis d'un embout d'acier.

- Signalez votre arrivée au producteur ou à ses employés, à moins d'une entente particulière.
- Suivez en tout temps les directives du producteur. Par exemple, ce dernier peut avoir déterminé certaines zones à l'entrée des bâtiments et, pour y pénétrer, vous devrez enfiler les bottes et les vêtements mis à votre disposition. En l'absence de telles directives, enfiler une autre paire de bottes jetables (ou des surbottes réutilisables propres) dès que vous passez le seuil du bâtiment, puis enfiler un survêtement. Si vous portez des bottes de caoutchouc, retirez vos chaussures dans l'entrée du bâtiment et laissez-les à l'intérieur des bottes jetables, puis enfiler les bottes de caoutchouc en prenant bien soin que le pied déchaussé ne touche pas le sol.
- Lavez-vous les mains à l'entrée du bâtiment. S'il n'y pas d'eau ni de savon à votre portée, utilisez une solution désinfectante pour les mains. Des gants jetables peuvent aussi être utilisés. Notez bien : si les mains sont souillées de matière organique, la solution désinfectante ne sera pas efficace.
- Remplissez le registre des visiteurs, s'il y a lieu.
- Apportez seulement le matériel dont vous avez besoin sur les lieux de l'élevage.
- Effectuez vos déplacements suivant un ordre qui va des animaux sains vers les animaux malades, des plus jeunes vers les plus vieux et ainsi de suite, pendant la visite.
- Évitez tout contact avec les animaux si la visite à la ferme ne l'exige pas.



À LA SORTIE DE LA FERME

- Suivez les directives que l'éleveur vous donnera pour sortir du bâtiment, si des zones sont définies dans l'aire d'entrée ou si vous avez utilisé des vêtements et des bottes lui appartenant. Si de telles zones n'existent pas, enlevez une première paire de bottes jetables en passant le seuil du bâtiment. Retirez ensuite le survêtement et les autres bottes jetables à côté du véhicule, sans contaminer les vêtements en dessous, et rangez-les dans la « partie contaminée » du véhicule, dans un sac ou dans un bac fermé hermétiquement.
- Nettoyez vos bottes à proximité du véhicule, en utilisant le seau que vous avez apporté à cette fin, si vous avez choisi de porter des bottes réutilisables. Nettoyez et désinfectez le seau avant de le remettre dans un bac de plastique dans la « partie contaminée » du véhicule. Toutefois, s'il n'y a pas d'eau à proximité du véhicule, bien que cela ne constitue pas la solution idéale, procédez au nettoyage des bottes à l'intérieur du bâtiment, à la fin de la visite.
- Nettoyez et désinfectez correctement le matériel utilisé, soit à l'intérieur du bâtiment ou près du véhicule. L'important est que le matériel désinfecté ne soit pas contaminé de nouveau.
- Lavez-vous les mains ou, si vous ne disposez pas d'eau ni de savon, employez un gel désinfectant. Le lavage des mains est de rigueur même si vous avez utilisé des gants jetables. Effectuez cette étape après avoir terminé de manipuler les vêtements, les bottes ou le matériel potentiellement contaminés, donc à la sortie des bâtiments ou à proximité du véhicule selon la situation.

- Emballez de façon étanche les échantillons que vous avez prélevés et qui sont potentiellement contaminés, tout comme les tubes de prélèvement que vous avez utilisés.

- Tenez un registre des endroits que vous avez visités. Cela facilitera le retraçage si un problème survient.



POUR PLUS D'INFORMATION

Vous avez des questions relatives à la biosécurité? La Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments peut y répondre.

- **Communiquez avec nous par téléphone** : 1 800 463-5023 (option 4).
- **Faites-nous parvenir un courriel** : centraledesignalement@mapaq.gouv.qc.ca.





**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



AIDE MÉMOIRE

MATÉRIEL DE BIOSÉCURITÉ NÉCESSAIRE POUR LES VISITEURS À LA FERME

Les personnes qui, pour des raisons professionnelles, sont appelées à se rendre dans une ferme doivent s'assurer d'être munies du matériel nécessaire à l'application des mesures de biosécurité, et ce, en quantité suffisante pour toutes les visites qu'elles devront effectuer au cours de la journée.

La liste suivante énumère les articles de première nécessité à conserver dans le véhicule en prévision des visites.

	MATÉRIEL	À COCHER
1	Salopette ou survêtement propre ou jetable	
2	Bottes de plastique jetables	
3	Gants jetables	
4	Lingettes nettoyantes	
5	Savon pour les mains	
6	Gel désinfectant pour les mains	
7	Désinfectant liquide et pulvérisateur pour l'équipement et le matériel	
8	Bacs de plastique hermétiques pour les sections « propre » et « contaminée » du véhicule	
9	Sacs à ordures résistants	
10	Revêtement de caoutchouc ou de plastique résistant pour recouvrir la partie « contaminée » du véhicule	
11	Registre des endroits visités	
12	Facultatif : Bottes réutilisables, seau, brosse et savon	
13	Facultatif : Bonnet jetable	
14	Facultatif : Masque jetable	



Pour de plus amples renseignements sur les mesures de biosécurité à suivre ou à adopter à l'occasion des visites dans les élevages, consultez la fiche d'information *Biosécurité à la ferme d'élevage* à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/fichebiosecurite.